



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Postulat Doutaz Jean-Pierre / Girard Raoul

2017-GC-169

Inventaire des mesures à prendre et stratégie de l'Etat concernant le patrimoine historique du canton de Fribourg

I. Résumé du postulat

Par postulat déposé et développé le 15 novembre 2017, les députés Jean-Pierre Doutaz et Raoul Girard font le constat de l'important patrimoine historique propriété de l'Etat, en particulier des nombreux immeubles, châteaux, églises et fortifications, mais aussi des sites archéologiques et ruines historiques sur tout le territoire cantonal. Les postulants demandent un inventaire et une stratégie de mise en valeur qui dépasse le simple devoir d'entretien, en mettant ce patrimoine à disposition de la population et en l'intégrant dans la promotion plus large du canton en matière de culture, tourisme et de l'attractivité économique et sociale en général.

II. Réponse du Conseil d'Etat

Au fil de son histoire, l'Etat de Fribourg est devenu propriétaire d'un grand nombre d'édifices et sites qui font aujourd'hui partie des monuments ou sites historiques du canton, ou plus précisément qui ont atteint le statut de bien culturel immeuble classé et/ou recensé. Les plus emblématiques de ces biens, tels que la Cathédrale Saint-Nicolas, l'Hôtel cantonal (ancien Hôtel de Ville) ou encore le château de Gruyères et les châteaux Bailliveaux (actuelles préfectures), ont fait partie en quelque sorte du capital de fondation de l'Etat et sont pour certains issus de la séparation des biens entre la Ville (ancienne Ville-Etat) et le canton au début du 19^{ème} siècle. D'autres édifices ont rejoint les propriétés de l'Etat suite à des hauts faits politiques et historiques, notamment en 1848 après la guerre du Sonderbund, par la sécularisation des biens du clergé. A l'exemple du Collège Saint-Michel, de l'Abbaye d'Hauterive ou de l'ancien couvent des Augustins, la plupart de ces bâtiments ont servi à l'installation des institutions du jeune Etat, telles que prison, archive ou école. L'Etat est aussi devenu propriétaire par legs ou par acquisition, en reprenant à sa charge les tâches éducatives et sociales précédemment assumées par des institutions et ordres religieux. Et finalement, l'Etat a construit lui-même, en tant que maître de l'ouvrage dans l'accomplissement de ses tâches, un grand nombre de bâtiments aujourd'hui classés en raison de leur qualité architecturale ou de leur signification historique, culturelle ou sociale. Parmi eux figurent la Bibliothèque cantonale et universitaire ou l'Université Miséricorde, pour n'en citer que deux.

Un inventaire séparé des bâtiments et sites protégés propriété de l'Etat n'existe pas sous cette forme ; cependant, ces biens font partie intégrante des recensements établis par le Service des biens culturels et le Service archéologique. L'entretien et le suivi quotidien des bâtiments sont assurés par le Service des bâtiments qui, en fonction de leur état, des besoins des utilisateurs et des changements d'affectations, procède aux travaux de restauration, transformation ou agrandissement. Jusqu'à présent, la gestion de ce patrimoine a prioritairement suivi une logique d'entretien et

d'adaptation aux besoins fonctionnels. A l'exception de quelques édifices et sites emblématiques, la dimension culturelle, et notamment la dimension d'ensemble, n'a pas été prise en compte et le potentiel qui en découle n'a pas été exploité de manière systématique et proactive. Chacun de ces édifices et sites patrimoniaux a une valeur fonctionnelle et une valeur culturelle. Le postulat vise plus spécialement les bâtiments ou sites dont la valeur fonctionnelle a diminué, ou n'a jamais été en lien étroit avec les tâches de l'Etat, et propose de promouvoir leur valeur culturelle dans l'intérêt de l'attractivité générale du canton.

Le Conseil d'Etat est conscient de cette situation et approuve cette approche. De manière ponctuelle, il agit déjà dans ce sens depuis longtemps, dans les limites des moyens disponibles et selon les occasions qui se présentent. La Cathédrale Saint-Nicolas, monument national par excellence, dispose d'une commission ad hoc pour coordonner tous les aspects culturels et techniques qui convergent autour de cet édifice. Le site archéologique romain de Vallon héberge aujourd'hui le seul musée archéologique du canton. Le château de Gruyères et le château de Romont sont mis à disposition d'institutions culturelles reconnues et le Belluard ou l'Eglise de Saint-Michel accueillent annuellement des festivals de grande renommée.

Plus récemment, le Conseil d'Etat a saisi l'occasion de l'année européenne du patrimoine culturel 2018 pour promouvoir une partie spécifique de son propre patrimoine et rendre accessible au public une grande partie des fortifications de la capitale et les donjons des chefs-lieux durant la saison estivale 2018. Il participe ainsi à l'année du patrimoine culturel 2018, qui est une campagne de sensibilisation à large échelle à laquelle la Suisse a également adhéré via l'Office fédéral de la culture et sous le patronat du Président de la Confédération, Monsieur Alain Berset <https://www.patrimoine2018.ch/>. Une association du même nom est chargée de coordonner toutes les actions qui sont organisées durant l'année 2018 à travers la Suisse sous le thème et le logo ci-après :



Lancé en juillet 2017, sous l'égide de l'Union fribourgeoise du tourisme (UFT), le site www.esprit-des-lieux.ch réunit de manière géolocalisée une soixantaine de sites sacrés et spirituels fribourgeois. Bénéficiant de l'aide de la nouvelle politique régionale (NPR), le projet « L'esprit des lieux » met en valeur des lieux d'exception en proposant aux hôtes une offre en quête de sens. Le projet s'est vu honorer du Prix du Paysage de l'année 2018, décerné par la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage.

D'autre part, sous l'égide du Service de la nature et du paysage (SNP), le groupe de travail relatif à l'inventaire des paysages d'importance cantonale vise notamment à protéger les monuments historiques et objets archéologiques visibles et leur contexte paysager alentours.

En tant que propriétaire, l'Etat assume de toute manière, année après année des frais d'entretien importants sur ses monuments. En intégrant à ses dépenses un objectif de promotion culturelle, il en résulterait un retour sur investissement qui, selon les spécialistes, se situe généralement autour d'un facteur de 1.5 à 2. Une telle approche contribue aussi au rayonnement et à l'attractivité du canton de Fribourg au niveau national et international dans un contexte marqué par une concurrence de plus en plus forte. Face à ces dynamiques, il est important que le canton de Fribourg soigne son identité culturelle, renforce sa position et investisse dans les domaines où il a des atouts à jouer. Dans ce sens, et dans la droite ligne du rapport 2017-DICS-33 du 30 mai 2017 du Conseil d'Etat, dont le Grand Conseil a pris acte le 11 octobre 2017, il paraît évident que par une gestion plus ciblée, accompagnée d'une stratégie d'intégration culturelle et d'une mise en réseaux de ce qui est, ni plus ni moins, la plus grande collection d'art du canton, les retombées directes et indirectes de cette dernière pourraient considérablement augmenter.

Le Conseil d'Etat est prêt à préparer un rapport qui abordera en particulier les points suivants:

- > Inventaire des sites et bâtiments recensés et protégés propriété de l'Etat
- > Récapitulation des affectations et de l'évolution des besoins à moyen terme
- > Récapitulation des coûts d'entretien et des besoins en investissement à venir
- > Evaluation du potentiel des sites et édifices et de leur mise en réseaux
- > Evaluation des retombées économiques des sites et édifices d'intérêt touristique recensés
- > Proposition d'une stratégie d'affectation et de gestion pour l'entretien et la mise en valeur en particulier dans le domaine culturel
- > Proposition d'une stratégie de mise en valeur des lieux d'intérêt touristique

En conclusion, le Conseil d'Etat vous recommande d'accepter ce postulat.

29 mai 2018